



FICHE DE POSTE

Classification : P1
N° 2024-48

ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF :
ASSISTANT de SERVICE SOCIAL

Page 1/4

PÔLE UNIVERSITAIRE DE PSYCHIATRIE DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT (PUPEA)

UPSILON

- Informations générales -

Intitulé du poste : Assistant socio-éducatif option : assistant de service social

Responsables Hiérarchiques :

Cadre de Santé : Mme Wambre-Isambourg

Cadre Supérieur de Santé – Assistante de pôle : M Migliaccio

Responsable métier :

Cadre socio-éducatif : Mme Nathalie Loustau

Responsables Fonctionnels :

Médecin Responsable de la filière adolescents, soins transversaux : Mme le Dr Adeline Tchangoué

Médecin Responsable d'unité : Mme le Dr Elsa Claverie

Chef de Pôle : M. le Pr M. Bouvard

Lieu de travail :

C..H. Charles Perrens

121 rue de la Béchade à Bordeaux

- Références réglementaires et/ou institutionnelles -

- VU le Code général de la fonction publique et notamment ses articles L 332-15 à L 332-17, L 352 à L 352-4, L 352-6

- Mission et activités du poste -

UPSILON est une unité d'hospitalisation temps plein accueillant des adolescents âgés de 11 à 17 ans, en situation complexe, résidant en Gironde sur les inter-secteurs infanto-juvéniles dépendant du CH Charles Perrens, du CH de Cadillac et du CH de Libourne.

UPSILON est organisée en deux secteurs :

- Secteur USA (Upsilon soins aigus) de 6 lits de court séjour (avec une chambre d'isolement

	FICHE DE POSTE	Classification : P1 N° 2024-48
	ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF : ASSISTANT de SERVICE SOCIAL	Page 2/4

**PÔLE UNIVERSITAIRE DE PSYCHIATRIE
DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT (PUPEA)**

UPSILON

contention) proposant un accompagnement et des soins renforcés, à des mineurs en situations aiguës.

- Secteur USC (Upsilon soins conventionnels) de 14 lits accueillant des adolescents « compliants » à l'hospitalisation et nécessitant des soins rapprochés.

Missions générales du poste :

Mise en œuvre de la méthodologie d'intervention sociale d'aide à la personne individuelle ou de groupe, diagnostic et expertise sociale, travail en réseau pour contribuer à la prévention et au traitement des problèmes sociaux en favorisant l'inclusion et l'autonomie des personnes (titulaires de l'autorité parentale et/ou ayant un intérêt dans la prise en charge des mineurs par exemple Assistant Familial, Educateur Spécialisé...).

- Caractéristiques de maîtrise du poste -

Diplômes requis :

- **Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social.**

Activités principales :

- Informer les personnes sur les procédures, les différents acteurs, l'accès aux droits, à la santé, les orienter
- Accompagner les personnes dans l'élaboration du projet de l'enfant (scolaire, social, soins...)
- Rédiger des écrits professionnels et les transmettre dans les règles professionnelles ASS
- S'inscrire dans un travail pluridisciplinaire de prévention et de protection de l'enfance.
- Contribuer à un diagnostic social partagé avec l'équipe pluridisciplinaire ???
- Participer à l'évaluation pluridisciplinaire dès l'admission des adolescents dans l'unité
- Élaborer le projet social de l'enfant et de sa famille en lien avec le projet de soins pluridisciplinaire
- Favoriser la socialisation et l'intégration scolaire des enfants et adolescents
- Participer au travail d'orientation des adolescents
- Assurer le suivi social et favoriser l'autonomie des familles
- Établir des liaisons intra et extra-hospitalières

	FICHE DE POSTE	Classification : P1 N° 2024-48
	ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF : ASSISTANT de SERVICE SOCIAL	Page 3/4

**PÔLE UNIVERSITAIRE DE PSYCHIATRIE
DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT (PUPEA)**

UPSILON

- Apporter un éclairage social et donner un avis d'expert
- Assurer le suivi du dossier patient et la saisie de l'activité
- Contribuer à la professionnalisation des étudiants en service social
- Participer à la veille sociale
- S'impliquer dans les entretiens annuels d'évaluation
- S'inscrire dans une dynamique d'approfondissement et d'amélioration des connaissances.

Connaissances :

- Connaissances des techniques du domaine d'activité (entretien, écrits, visite à domicile)
- Connaissances des institutions, des réseaux intra et extra hospitalier
- Connaissances des politiques sociales et plus particulièrement de celles en lien avec la santé, la protection de l'enfance
- Connaissances théoriques en psychopathologies
- Connaissances en droit public.

Savoir être :

- Capacité d'écoute, d'analyse et de synthèse
- Capacité à travailler en équipe pluridisciplinaire
- Capacité à développer un travail de partenariat
- Disponible, adaptable aux contraintes du poste
- Sens de l'initiative et de l'organisation.

Savoir-faire :

- Évaluer une situation sociale
- Accompagner une personne, un groupe
- Concevoir un projet, une démarche
- Conseiller une personne, un groupe
- Identifier et analyser des situations d'urgence et définir des actions de protection des personnes (mineurs et majeurs)

	FICHE DE POSTE	Classification : P1 N° 2024-48
	ASSISTANT SOCIO-EDUCATIF : ASSISTANT de SERVICE SOCIAL	Page 4/4

**PÔLE UNIVERSITAIRE DE PSYCHIATRIE
DE L'ENFANT ET DE L'ADOLESCENT (PUPEA)**

UPSILON

- Savoir rédiger des écrits professionnels dans le cadre réglementaire encadrant la profession d'ASS.

- Relations -

Relations internes :

Équipes pluridisciplinaires des unités, services administratifs ou de soins, service social.

Relations externes :

Services judiciaires, administratifs et sociaux : Parquet {mineur, majeur}, juge {pour Enfant, des libertés et de la détention...} conseil départemental (MDS,PMI,ASE,MDPH...), CPAM, CCAS, CAF, SAMU Social, bailleurs sociaux.... Structures de soins, structures d'hébergement, ITEP, SESSAD, Services de mandataires judiciaires.

- Spécificités du poste -

- Poste à temps plein.
- Horaires en journée du lundi au vendredi, de 9H à 16H45.
- Organisation du temps de travail selon le protocole en vigueur.
- Coopération entre assistants sociaux de la filière adolescents et gestion coordonnée des congés pour assurer une présence continue du service social.
- Permis B obligatoire.

EPI : Nous rappelons que l'utilisation de produits ou matériels dangereux ou exposition à des matières biologiques, impliquent l'obligation du port des Equipements de Protection Individuelle et qu'il est de la responsabilité du professionnel de se protéger.